



COVID 19- Précautions sanitaires lors des travaux collectifs (chantiers d'ensilage, de terrassement, manipulations d'animaux...)

- Les **gestes barrières** sont aujourd'hui bien connus : distances d'au moins un à deux mètres entre les personnes, pas de poignée de main, pas d'embrassade, le minimum de personnes ensemble... Ces recommandations restent bien sûr d'actualité en toute circonstance.
- Ne négligeons donc pas les précautions lors des chantiers en commun comme les ensilages de ce printemps et ne faisons participer aux chantiers que la main-d'œuvre indispensable. Prenons aussi le maximum de précautions avec les supports et les outils qui peuvent être en contact avec plusieurs personnes.
- **Désinfectez-vous régulièrement les mains**. Le port de gants peut être utile, mais n'oubliez pas qu'un gant contaminé ne vaut pas mieux qu'une main contaminée, à la différence que vous pouvez le jeter et en mettre un neuf.
- Autant que possible que chaque personne ait du **matériel** qui lui soit **réservé**. Changez le moins possible les conducteurs des engins agricoles. Et tout ce qui se trouve dans les cabines de conduite doit être **désinfecté entre chaque conducteur**, notamment : **les poignées, le tableau de bord, le volant, le siège...** Les cabines doivent être ensuite bien ventilées. Le port de gants (à usage unique ou pouvant être désinfectés éventuellement), voire d'un masque, est recommandé.
- Faites attention en particulier à ce qui pourrait être touché par plusieurs personnes lors de déchargement des bennes : systèmes d'ouverture des portes, outils tels que pelles et fourches, pulvérisateurs de conservateur... Le bâchage du silo doit être fait avec toutes les précautions, si possible en famille afin de limiter les intervenants extérieurs au foyer familial.
- Bien que ce soit un crève-cœur, **éviter cette année de manger et boire ensemble**. Le café convivial du matin et le partage du déjeuner sont à proscrire.
- On sait que le COVID-19 est très contagieux. Il est conseillé de **désinfecter les surfaces** éventuellement porteuses de ce virus avec un désinfectant ayant une action virucide. Respectez les concentrations préconisées ainsi que les temps de contact. Ne faites pas de mélanges de produits. Ayez à portée de main un produit adapté ainsi que le matériel nécessaire pour l'appliquer.



A ce sujet, nous recevons actuellement des demandes pour savoir si des désinfectants référencés dans San'élevage peuvent être utilisés à ces fins. Voici une liste de désinfectants qui peuvent être utilisés pour la désinfection du matériel.

- VIRKON à 1%
- TH5 à 0.5%
- PROPHYL S à 2% (à rincer à l'eau)
- VIROCID (Réapprovisionnement compromis actuellement)
- KENOCID 2100 ROBOT à 2% (à rincer à l'eau)

MAIS ATTENTION

- **Les désinfectants ne sont pas faits pour désinfecter les mains mais seulement le matériel. Ils seraient trop agressifs pour la peau. Ils ne remplacent pas l'eau et le savon, ou encore les gels hydroalcooliques pour les mains.**
- **Respectez IMPERATIVEMENT les concentrations recommandées.**
- **Évitez de les utiliser dans un endroit peu ventilé pour ne pas en respirer les vapeurs.**
- **Prenez toutes les mesures nécessaires et indiquées sur les notices lors de leur dilution et de la réalisation des contenants d'utilisation.**

Remarques :

- Selon le site de l'OMS, la classique **eau de javel** est aussi une bonne solution désinfectante des surfaces propres (mais pas de la peau !). Là encore, respectez bien le mode d'emploi de votre flacon car la javel est vendue à différentes concentrations (2,6% ou 3,6% ou 9,6%)
- Le **peroxyde d'hydrogène** (eau oxygénée) est réputé efficace sur les virus enveloppés comme le COVID-19 mais pour de nombreuses présentations cela n'est pas noté sur la fiche technique.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller Littoral Normand pour tout renseignement (ex : fiches techniques et de sécurité de ces produits).

- ▶ Pour en savoir plus et disposer d'une information actualisée, se référer aux sites de la MSA et du Ministère du travail

<https://www.msa.fr/lfy/web/msa/employeur/coronavirus-consignes>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

L'Equipe Vétérinaire